

La règle de dix

La Chambre de Commerce a présenté hier ses recommandations pour rendre les investissements publics plus efficaces

LUXEMBOURG
CATHERINE KURZAWA

Chaque année, le Luxembourg dépense environ 2 milliards d'euros sous forme d'investissements publics soit 3,6% du PIB. Qu'il s'agisse des routes, des écoles, des crèches, des aides à certaines activités: les retombées sont palpables pour l'ensemble de la société. Mais la Chambre de Commerce souhaiterait aller plus loin dans le processus et optimiser l'efficacité de ces investissements, histoire de booster leur impact sur l'économie luxembourgeoise. Voilà pourquoi elle a présenté hier une liste de dix recommandations (voir encadré) qui vient compléter sa «feuille de route du mieux investir».

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

L'organisation s'est basée sur une série d'études comme celle du FMI menée dans 17 pays qui a démontré qu'accroître les investissements publics de 1% du PIB déboucherait sur une hausse de 2,5% du PIB. Une recherche américaine datant de 1989 a conclu pour sa part qu'un dollar d'investissement public pourrait générer quatre dollars à sept dollars d'investissements privés additionnels. Une autre étude menée au pays de l'Oncle Sam a démontré qu'un dollar investi en infrastructures publiques donnerait lieu à une réduction des coûts des entreprises privées de l'ordre de 17 centimes, soit 17% de l'investissement public. «Les investissements publics sont un formidable levier pour les investissements privés», commente le directeur de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen. Par ailleurs, une analyse de Statec montre qu'une hausse des investissements publics de 1% du PIB peut faire croître ce dernier de 0,8%, soit un impact deux fois plus élevé qu'une hausse de la consommation publique de 1% du PIB. Celle-ci aurait un «impact moindre car il y a différents effets de fuite: vers l'épargne, les dépenses à l'étranger et vers l'importation», détaille le conseiller à la Chambre de Commerce, Muriel Bouchet.

Les investissements en baisse

Voilà dans les grandes lignes les arguments qui alimentent le bulletin économique «Actualité & Tendances» paru hier. D'autant que si le montant des investissements publics tend à s'accroître au fil des années, la Chambre de Commerce souligne qu'il a reculé en pourcentages du PIB depuis 2005. Dans l'Union européenne aussi, les investissements publics (et privés) marquent le pas depuis 2007. Certes, le Plan Juncker se profile à l'horizon avec 315 milliards d'euros investis sur trois ans mais aux yeux de la Muriel Bouchet, «le Plan Juncker répond plutôt à une philosophie de partenariat public-privé». Dans le cas présent, la Chambre de Commerce entend plutôt mettre l'accent sur l'effet de complémentarité entre le capital privé et public. Mais pour que la mayonnaise prenne, encore faut-il sélectionner les investissements. «Pour les plus efficaces, l'impact peut monter à 3% (de hausse du PIB, ndr.)», souligne le conseiller. Voilà pourquoi l'organisation préconise un processus de sélection précis qui comprend des évaluations en amont et en aval du projet.

Outre ce schéma, la Chambre de Commerce en appelle à une simplification administrative, une coordination avec le secteur privé, la prise en compte de la dimension territoriale et transnationale. Voilà qui donne lieu à une liste détaillée, présentée comme la recette au coup de mou économique du Luxembourg. Et pour démontrer sa thèse, Muriel Bouchet n'hésite pas de prendre l'exemple de la Grèce où les investissements publics ont fondu sous le poids de la crise financière: «On peut se demander si cette baisse de l'investissement



Carlo Thelen, directeur de la Chambre de Commerce: «Les investissements publics sont un formidable levier pour les investissements privés»

Photo: Isabella Finzi

ACTUALITÉ & TENDANCE

Les dix recommandations

1. ÉVALUATION EX ANTE

Déterminer sur base de critères standardisés quels projets sont prioritaires.

2. SÉLECTION, FINANCEMENT ET BUDGET

Sur base de l'évaluation ex ante, déterminer un budget et les modalités de financement qui peuvent impliquer des acteurs privés ou des fonds spéciaux de l'Etat.

3. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Contrôle des coûts et en cas de changement important, procéder à une évaluation du projet.

4. ÉVALUATION EX POST

Elle se compose d'une évaluation de base complétée par une analyse coûts-avantages. Dans certains cas, elle peut être soumise à un audit externe.

5. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE CONTRA-CYCLIQUE

Assurer un équilibre financier durable des fonds spéciaux de l'Etat pour atténuer la tension potentielle entre les impératifs de rapidité de l'exécution des projets et de l'évaluation ex ante.

6. PLANIFICATION À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Une commission d'experts indépendants du gouvernement pourrait identifier les besoins et priorités stratégiques en infrastructures à dix ans, par exemple.

7. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Mise en oeuvre du projet de loi «Omnibus» et diminution des coûts juridiques pour l'Etat et les communes.

8. FINANCEMENT ET GESTION

Développer des partenariats public-privé.

9. COORDINATION TERRITORIALE

Coordination entre les investissements de l'Administration centrale et ceux des communes afin de maximiser le potentiel économique des investissements publics.

10. COORDINATION INTERNATIONALE

Coordination des investissements publics au sein de la Grande Région (réseaux de transports par exemple) et au niveau européen où le Plan Juncker est prévu.

public aurait contribué à la baisse du PIB». Au jour de la présentation du budget 2016 de l'Etat, tous les regards se portent sur le montant de ses investissements en 2016. Et déjà hier, la baisse de 600 millions d'euros évoquée par «L'Es-

sentiel» a été suivie d'un démenti. Dans le budget 2015, ces investissements s'élevaient à 1,8 milliards d'euros.